

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 25 juillet 2023

Membres

En exercice : 13

Présents : 9

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

18 juillet 2023

Date d'affichage:

18 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq juillet à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Muriel WOLKOWICKI

Représentés : Nathalie SARRAU par Dominique DEBAUX

Excusés : Jean-Yves LAROCLETTE, Michaël MONTEIRO, Céline RUBIO

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-Agnès FERNANDEZ

Objet: GÎTE COMMUNAL : ADHÉSION À L'ASSOCIATION DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE - DE_2023_35

Afin que le gîte de groupe communal soit publié sur le site internet de l'office de tourisme de Mâcon, il est nécessaire que la commune adhère à l'association.

La cotisation d'adhésion pour l'année 2023 s'élève à 80.00 € TTC et sera renouvelable au fil des années.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de verser une cotisation à l'association de l'office de tourisme communautaire de Mâcon chaque année,

AUTORISE le maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 27 / 07 / 2023
et publié ou notifié
le 27 / 07 / 2023



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.

